



# Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)  
Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
Au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

## **Préavis municipal no 10-2014 : autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance pour la législature 2011/2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous demande de lui accorder une autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance pour le reste de la législature 2011/2016, selon l'article 4, chiffre 7 de la Loi sur les communes (LC).

Il est souhaitable que le Conseil communal prenne une décision afin d'attribuer à la Municipalité le choix du moment et la détermination des modalités du renouvellement des emprunts. C'est pourquoi, afin de pouvoir bénéficier des meilleures conditions possibles, la Municipalité vous demande l'autorisation de :

- reconduire les emprunts (déjà accordés) qui arrivent à échéance ;
- choisir le choix de l'établissement financier ;
- déterminer le taux ;
- déterminer la durée.

Conformément à l'art. 4 de la Loi sur les communes, la Municipalité rendra compte, dans son rapport annuel de gestion, comme cela se fait habituellement, de l'emploi fait des compétences qui lui sont accordées par le Conseil Communal.

### **Conclusion :**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Vu le préavis municipal n°10-2014,  
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

**d'accorder à la Municipalité l'autorisation de renouveler les emprunts arrivant à échéance pour la législature 2011/2016.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz